



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères et de la
Communauté Nationale à l'Etranger
Consulat d'Algérie à Nanterre

وزارة الشؤون الخارجية و الجالية
الوطنية بالخارج
القنصلية الجزائرية بنانتير

COMMUNIQUE

Mesures de facilitation d'entrée et sortie du territoire National

Restant continuellement attentifs aux difficultés rencontrées par la Communauté Algérienne établie à l'Etranger, notamment à l'afflux croissant qu'elle rencontre actuellement pour le renouvellement des passeports biométriques, Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères, Chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger avec l'approbation de Monsieur le Président de la République, **a décidé de reconduire avec effet immédiat la mesure exceptionnelle et dérogatoire, en vigueur en 2024, permettant aux ressortissants détenteurs de passeport étranger en cours de validité d'entrer et de sortir du territoire national, accompagné d'une carte nationale d'identité ou passeports biométriques algériens, même s'ils sont arrivés à expiration.**

Cette mesure immédiate, qui demeure exceptionnelle, **est valable jusqu'au 31 décembre 2025.**

Le Consulat reste à la disposition des membres de la communauté nationale établie dans les départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines et d'Eure-et-Loir pour tout complément d'information à ce sujet et il l'incite fortement à poursuivre les formalités de renouvellement de passeport biométrique.

Nanterre, le 11 janvier 2025

